


<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 10 juin 2020</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 22/06/2020 Reçu en préfecture le 22/06/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200610-CIAS_28_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 5 Pouvoirs : 3 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CIAS-28/2020</b></p>	<p>L'an deux mille vingt, le <b>dix juin à dix-huit heures trente</b>, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 3 juin 2020</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Marc COUZON, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.</p> <p><b>Absents excusés</b> : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Céline FILET, Martine FONTE (pouvoir à Paul RANNARD), Carine LAVAL, (pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT) ; Monsieur Jean VIOLLET (pouvoir à Carole BRETON).</p> <p>M. Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>	

**OBJET : FINANCES – Subvention ADMR de Seyssel 2020**

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'ADMR, antenne de Seyssel, a adressé une demande de subvention afin de poursuivre ses actions en 2020. Il propose qu'une subvention soit allouée à l'ADMR, antenne de Seyssel selon le même principe que celle de Frangy. Aussi, il propose de verser une subvention de fonctionnement à l'ADMR, antenne de Seyssel, d'un montant de 24 000€ pour 2020.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'allouer une somme de 24 000€ à l'ADMR de Seyssel,  
**CONFIRME** que ces crédits sont inscrits au budget principal 2020, compte 6574,  
**CHARGE** les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Par délégation du Président,  
**André Gilles CHATAGNAT**